

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 août 2018

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 635

présenté par

Mme Lebec, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

-----

### ARTICLE 45

À l'alinéa 14, après la première occurrence de la référence :

« L. 6323-2-1 »,

Insérer les mots :

« du présent code ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.